



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2002/L.3  
13 juin 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Seizième session

Bonn, 10-14 juin 2002

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire

**COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES  
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**EXAMENS DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES  
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**RAPPORT DE SITUATION SUR L'EXAMEN DES TROISIÈMES  
COMMUNICATIONS NATIONALES**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du document FCCC/SBI/2002/3 et constaté que selon les données disponibles le total des émissions cumulées de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I avait diminué d'environ 8 % en 1999 par rapport à 1990. Il a en revanche constaté que dans un certain nombre de Parties visées à l'annexe I les émissions de gaz à effet de serre avaient augmenté au cours de la même période.

2. Le SBI a pris note des suggestions quant aux moyens d'améliorer encore le processus d'examen formulées dans le document FCCC/SBI/2002/3. Le SBI a pris acte de l'utilité avérée du processus d'examen actuel et a conclu que toute amélioration de ce processus supposait une réflexion plus approfondie en tenant compte, entre autres, des incidences financières et budgétaires. Le SBI est convenu d'étudier à sa prochaine session cette question, y compris la périodicité de l'examen des éléments liés aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

3. S'agissant de la répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA, le SBI a conclu qu'il devrait continuer à examiner les informations contenues dans les communications nationales et les notifications des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I et a recommandé que le SBSTA poursuive ses travaux concernant les aspects méthodologiques et techniques de ces informations.

4. Le SBI s'est dit préoccupé par le retard avec lequel des Parties visées à l'annexe I soumettaient leurs communications nationales au secrétariat et a demandé instamment aux Parties n'ayant pas encore soumis leurs communications nationales attendues au 30 novembre 2001 et les inventaires annuels attendus au 15 avril 2002 de le faire aussitôt que possible. Le SBI est convenu d'examiner à sa prochaine session les dispositions susceptibles d'être prises pour faciliter la soumission dans les délais impartis des communications nationales et a prié le secrétariat de formuler des propositions tendant à faciliter ses délibérations.

5. Le SBI a noté qu'en raison des retards enregistrés dans la soumission des communications nationales la compilation-synthèse serait établie par le secrétariat pour la dix-huitième session du SBI.

6. Le SBI a accueilli avec satisfaction la présentation en cours de session des principaux résultats de l'analyse des données des inventaires et a prié le secrétariat de poursuivre cette pratique selon que de besoin.

7. Le SBI a prié le secrétariat d'établir une compilation exhaustive des séries de données des inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2000 et de les rendre accessibles et consultables par l'intermédiaire du site Web de la FCCC, conformément aux conclusions du SBSTA relatives à ce point.

-----